

Annexe I

Mise à jour du Guide sur la présentation de rapports nationaux au titre du Protocole V

Introduction

1. En 2012, les Hautes Parties contractantes ont décidé de modifier le masque de saisie pour la présentation des rapports nationaux pour y inclure la formule F a) sur l'assistance aux victimes. En 2013, les Hautes Parties contractantes ont chargé le Coordonnateur pour la présentation de rapports nationaux d'aider l'Unité d'appui à l'application de la Convention à « veiller à ce que le Guide sur la présentation de rapports nationaux au titre du Protocole V tienne compte des dernières modifications apportées au masque de saisie pour la présentation des rapports nationaux... »¹. On trouvera ci-après les orientations sur lesquelles les Hautes parties contractantes souhaiteront peut-être s'appuyer pour la notification de renseignements dans le cadre de la formule F a). Il convient de souligner que le Guide sur la présentation de rapports nationaux est un outil destiné à aider les Hautes parties contractantes à communiquer des renseignements et ne se veut pas obligatoire. Les orientations portent sur le paragraphe 2 de l'article 8 du Protocole V et sur le Plan d'action sur l'assistance aux victimes au titre du Protocole V, qui sont les deux documents visés dans la formule F a).

2. Le paragraphe 2 de l'article 8 du Protocole V invite les Hautes Parties contractantes qui sont en mesure de le faire à fournir « une assistance pour les soins à donner aux victimes des restes explosifs de guerre et leur réadaptation, ainsi que pour leur réinsertion sociale et économique ». La notification de renseignements dans le cadre de la formule F a) donne la possibilité aux pays touchés de recenser les lacunes ainsi que les domaines dans lesquels il ne peuvent pas apporter l'aide nécessaire aux victimes et pour lesquels ils ont besoin d'une assistance internationale.

Proposition de modifications concernant le Guide sur la présentation de rapports nationaux au titre du Protocole V

Coopération et assistance internationales pour l'assistance aux victimes

3. Pour les pays donateurs : votre pays appuie-t-il des activités internationales de coopération et d'aide relatives à l'assistance aux victimes? Dans l'affirmative, dans quels domaines de l'assistance aux victimes? Quels types de projets? Quel est le niveau de financement et les critères à satisfaire pour en bénéficier?

4. Pour les pays touchés : votre pays reçoit-il une aide internationale pour remédier au problème des restes explosifs de guerre? Dans l'affirmative, une part de cette aide est-elle consacrée à l'assistance aux victimes?

Données sur les victimes

5. Y-a-t-il des victimes de restes explosifs de guerre sur les territoires relevant de votre juridiction ou sous votre contrôle? Votre pays dispose-t-il de données sur les victimes ou les personnes handicapées? Dans l'affirmative, quels sont le ministère ou

¹ CCW/PV/CONF/2013/11, paragraphe 33, alinéa d).

l'institution chargés de recueillir ces données? Que représentent ces données par rapport à la population totale?

Assistance médicale

6. Quels soins médicaux et services de réadaptation et de soutien psychologique existent pour le traitement de blessures causées par les restes explosifs de guerre? Existe-t-il différents niveaux de prise en charge selon la gravité des incapacités des victimes? Par exemple, soins en régime hospitalier ou en régime ambulatoire?

7. Des soins d'urgence et des soins médicaux courants, notamment dans des hôpitaux pouvant traiter des personnes blessées par des restes explosifs de guerre, sont-ils disponibles? Des transports d'urgence sont-ils disponibles? Comment ces services sont-ils mis à la disposition des victimes?

8. Des services prothétiques et orthétiques sont-ils disponibles, accessibles et d'un coût raisonnable pour les victimes des restes explosifs de guerre? Comment et pendant combien de temps ces services sont-ils mis à la disposition de ces victimes?

9. Des services de réadaptation sont-ils disponibles, accessibles et d'un coût raisonnable pour les victimes des restes explosifs de guerre? Les services de réadaptation fournis sont-ils fondés sur une évaluation des besoins individuels?

Réinsertion sociale et économique

10. Quelles sont les mesures en place pour appuyer l'inclusion sociale et économique des victimes? Par exemple, les victimes ont-elles accès à l'éducation formelle? Quels sont les programmes existants pour la création de revenus, notamment l'emploi, l'appui aux microentreprises, les programmes d'action positive et la formation professionnelle pour les victimes et les personnes handicapées?

11. Quelles mesures d'incitation votre pays prévoit-il pour améliorer les possibilités d'emploi pour les victimes et les personnes handicapées? Il peut notamment s'agir de quotas, d'avantages fiscaux et d'emplois dans la fonction publique pour les victimes et les personnes handicapées.

Lois et politiques

12. Existe-t-il un plan national en faveur des personnes handicapées? Dans l'affirmative, de quelle manière les activités d'assistance aux victimes sont-elles intégrées dans le plan national du gouvernement pour les personnes handicapées? De quelle manière sont-elles intégrées dans le plan de développement global du gouvernement? Comment l'évolution de la situation des victimes est-elle suivie dans ces différents cadres?

13. Existe-t-il une loi complète visant à protéger et à promouvoir les droits des personnes handicapées? Si tel n'est pas le cas, quelles lois traitent des droits des personnes handicapées, y compris des victimes? Si possible, joindre les textes de lois correspondants.

14. De quelle manière la coordination des questions relatives aux personnes handicapées, y compris les victimes, entre les ministères, les institutions et les autres parties concernées, est-elle assurée? Y-a-t-il un budget national pour financer les activités d'assistance aux victimes?

Centre de liaison et inclusion

15. Existe-t-il au sein de l'administration de votre pays un centre de liaison pour l'assistance aux victimes? Dans l'affirmative, veuillez fournir les coordonnées du centre de liaison et du ministère ou de l'institution concernés.

16. Quelles sont les possibilités pour les victimes de contribuer et de participer activement aux plans et politiques du Gouvernement qui auront des incidences sur elles? S'il y a lieu, énumérez les projets en cours qui visent à intégrer les victimes dans les processus de planification et d'élaboration des politiques. Quelle est la contribution des victimes à ces travaux?